

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 8 février, à 20 heures 34, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par Monsieur DESCROUET, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous sa présidence.

Présents : M. DESCROUET, M. CHEVALIER, Mme BRUNEL, M. MINIER, Mme WITON, M. PEREZ, Mme BELLILI, M. BROLLIER, Mme PETIT, Mme CAPDEVILA, M. DELJEHIER, Mme HORTENSE, M. YAHOUEDOU, Mme TETE, M. TSARAMANANA, Mme AKPANE, Mme BARO, M. LE GUEN, Mme HAMADEH, M. ROBIN-LEROY, Mme ENNUYER, Mme GUILHEM, M. FABRIANO, Mme MANZANO-TORRES, M. UNG, Mme VIEN, Mme ETINA, M. DEGLIAME

Absents

Non représentés : M. BODIER

Administration : Mme DURDON, Directrice Générale Adjointe
Mme LAMPART, Directrice des Affaires Juridiques
M. MAZURE-DESIAGE, Directeur financier
Mme PAPIGNY, Cheffe de Cabinet

Secrétaire de séance : Mme BELLILI

Le quorum est atteint.

Membres du Conseil Municipal en exercice : 29

Membres du Conseil Municipal présents et représentés : 28

Membres du Conseil Municipal absents non représentés : 1

L'ordre du jour est le suivant :

0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2020
1. Débat d'orientation budgétaire 2021
2. Demande d'adhésion au centre francilien Hubertine AUCLERT
3. Transfert d'office dans le domaine public communal, de la rue du clos du village, des parcelles contiguës et des éléments « constituant des équipements indissociables » de la voie
4. Désignation des délégués au S.I.R.S.E.F (Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire des Environs de Ferrieres-en-Brie)
5. Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122.22 du CGCT
6. Val d'Europe Agglomération – Renouvellement du groupement de commande pour la desserte scolaire du centre aquatique du Val d'Europe
7. Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122.22 du CGCT

Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Philippe DESCROUET, Maire, décide de Madame Noura BELLILI, Adjointe au Maire, en tant que secrétaire de séance.

VOTE : Approuvée à l'unanimité

0. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2020

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2020.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – *Madame Nancy ETINA – Monsieur Julien DEGLIAME*

RESULTAT : Adoptée à l'unanimité des votants.

Intervention : aucune

1. Installation de nouveaux Conseillers Municipaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par décision du tribunal administratif de Melun du 23 décembre 2020, Madame Fatiha GUERIN de la liste « Vivons Serris Autrement » a été rendue inéligible pour une période de 6 mois ; de ce fait, elle est reconnue comme démissionnaire d'office de ses fonctions de Conseillère Municipale.

Cette information a été communiquée à la commune par le Sous-Préfet de Torcy.

Comme le prévoit le Code Electoral dans son article L. 270, 1^{er} alinéa, Madame Nancy ETINA, en qualité de suivante sur la liste « Vivons Serris Autrement », a été appelée à siéger au sein du Conseil Municipal. Cette dernière a accepté d'occuper les fonctions de Conseillère Municipale.

De plus, Monsieur Dimitri ARCIS de la même liste, par courrier en date du 1^{er} février 2021, m'a signifié sa démission du Conseil Municipal. Le suivant de liste a été informé de cette démission et a accepté le poste de Conseiller Municipal. Il s'agit de Monsieur Julien DEGLIAME.

Il vous est proposé de prendre acte de l'installation de Madame ETINA et de Monsieur DEGLIAME et de la modification du tableau du Conseil Municipal de Serris.

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Madame Nancy ETINA et de Monsieur Julien DEGLIAME en qualité de Conseillers Municipaux.

Intervention : aucune

2. Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Rapporteur : Madame Véronique HORTENSE

Pour rappel, dans le cadre du Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 (PLPFP), nous sommes dans un contexte de réduction des dotations de l'Etat et de maîtrise des dépenses publiques (cf annexe page 3)

Par ailleurs, les orientations budgétaires 2021 vont être impactées par plusieurs facteurs :

- Le Projet de Loi de Finances 2021, avec les réformes de perception de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière. La taxe d'habitation ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat lui-même. En compensation, les communes vont récupérer la part de taxe foncière perçue par les départements (cf annexe page 4).
- Le contexte de crise sanitaire qui amène à de nombreuses incertitudes quant aux mesures qui devront être prises par le gouvernement pour financer toutes les aides consenties, et l'impact que cela aura sur les collectivités territoriales.
- Les perspectives locales en termes de fiscalité (cf annexe pages 5 à 8)

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2021 s'inscrit comme une première étape du projet de mandat présenté lors des élections municipales 2020 (cf annexe 9 à 12). Il présente les grandes orientations du budget pour l'exercice 2021, tous services confondus.

Dans ce contexte, il est proposé pour Serris :

- ✚ De maintenir les taux de fiscalité
- ✚ De dégager de l'autofinancement pour le financement des équipements publics
- ✚ De poursuivre un programme d'investissements pour la maîtrise du foncier et l'entretien du patrimoine

Sortie de Monsieur Loïc MINIER à 21h15.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 28

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

Intervention :

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Madame Véronique HORTENSE pour son exposé sur le débat d'orientations budgétaires.

3. Demande d'adhésion au centre francilien Hubertine AUCLERT

Rapporteur : Madame Christelle PETIT

Le Centre Hubertine Auclert, centre francilien pour l'égalité femmes-hommes et organisme associé de la Région Île-de-France, contribue avec l'ensemble de ses membres à la lutte contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre.

Le centre regroupe plus de 200 membres franciliens : associations, syndicats et collectivités locales.

Adhérer au centre Hubertine AUCLERT, c'est :

- Acter l'engagement politique de la collectivité à agir en matière d'égalité femmes-hommes ;
- Bénéficier d'un accompagnement personnalisé afin de répondre à des besoins et demandes spécifiques ;

- Un accompagnement renforcé sur les thématiques de l'éducation à l'égalité et de la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- Des formations de qualité ;
- Un accompagnement pour répondre aux obligations légales des collectivités en matière d'égalité femmes-hommes ;
- Des cadres d'échanges pour rencontrer d'autres communes ;
- S'inspirer de leurs bonnes pratiques, valoriser les nôtres ;
- Rejoindre un réseau de collectivités engagées pour l'égalité.

Ce partenariat avec le centre Hubertine AUCLERT permettra la mise en place d'évènements de sensibilisation, d'exposition autour de l'égalité Femme-Homme et fille-garçon, et sensibiliser les jeunes et moins jeunes aux violences faites aux femmes et aux petites filles.

Par exemple, la ville pourrait promouvoir les 2 dates majeures liées aux femmes :

- o **Le 8 mars** : La journée internationale des droits des femmes
- o **Le 25 novembre** : La journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes
Par exemple en mettant en lumière des portraits de femmes qui ont marqué notre histoire de France

Le montant de l'adhésion annuelle au centre et à son réseau est de 350 € pour les collectivités de moins de 10 000 habitants.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'adhésion au centre Hubertine AUCLERT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 28

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

Intervention : aucune

4. Transfert d'office dans le domaine public communal, de la rue du Clos du Village, des parcelles contiguës et des éléments « constituant des équipements indissociables » de la voie

Rapporteur : Monsieur Alain DELJEHIER

Par une délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2019, la Commune de Serris a lancé une procédure de transfert d'office dans le domaine public communal, de la rue du Clos du Village, des parcelles contiguës et des accessoires de voirie.

Le Maire de Serris par arrêté du 8 septembre 2020, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, défini les modalités de son déroulement et désigné Monsieur Jean-Pierre MAILLARD en qualité de Commissaire enquêteur. Cette enquête s'est déroulée du 5 octobre au 20 octobre 2020.

Le Commissaire enquêteur a rendu son rapport le 9 novembre 2020.

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 14 décembre 2020 a donné son avis favorable à ce transfert d'office.

Aujourd'hui, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert effectif des parcelles ci-dessous dans le domaine public de la commune ; aucun acte notarié n'est nécessaire pour cela, la délibération du Conseil Municipal vaudra transfert d'office.

ETAT PARCELLAIRE

PROPRIETAIRES	Adresse et type d'espace à transférer d'office	N° de parcelle	Contenance en m ²
SCI LA GENERALE DE PROMOTION XI	Rue du Clos du Village (Voie privée ouverte à la circulation publique)	B 1195	1372 m ²
SCI LA GENERALE DE PROMOTION XI	Contiguë à la rue du Clos du Village (Voirie)	B 1290	3 m ²
SCI LA GENERALE DE PROMOTION XI	Contiguë à la rue du Clos du Village (Voirie)	B 1192	10 m ²
ASL LES VILLAS DE LA FERME D'AMILLY	Contiguë à la rue du Clos du Village (Voirie)	B 1193	31 m ²
SCI LA GENERALE DE PROMOTION XI	Contiguë à la rue du Clos du Village (Voirie)	B 1194	9 m ²
TOTAL			1425 m ²

[Retour de Monsieur Loïc MINIER.](#)

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : 28

RESULTAT : Adoptée à l'unanimité des votants.

Intervention : aucune

5. Désignation des déléguées au S.I.R.S.E.F. (Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire des Environs de Ferrière-en-Brie)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire des Environs de Ferrières-en-brie (SIRSEF) a été créé par arrêté préfectorale du 7 mai 1962. Il avait pour objet l'étude, l'organisation et l'exploitation du service de ramassage des enfants à destination des établissements scolaires d'enseignement élémentaires et du premier cycle du secondaire ainsi que pour le transport des activités scolaires obligatoires et périscolaires.

Ce syndicat est composé de onze communes :

- Ferrière-en-brie, Thorigny-sur-Marne, Conches-sur-Gondoire, Bussy-Saint-Georges, Gouvernes, Bailly-Romainvilliers, Serris, Jossigny, Pomponne, Guermantes et Chanteloup-en-Brie.

En 2013, la Préfecture a jugé que ce syndicat n'avait plus aucune activité depuis plus de 2 ans. Elle a proposé la dissolution.

Le 10 avril 2013, le comité syndical a délibéré sur le principe de la dissolution du syndicat et à une répartition, entre les communes membres au prorata de leur nombre d'habitants. Cependant, le Préfet n'a reçu aucune délibération concordante des communes membres pour lui permettre de prendre un arrêté de dissolution.

En 2018, la Préfecture a demandé aux onze communes membres de délibérer à nouveau pour confirmer cette dissolution. Les délibérations n'étaient toujours pas concordantes.

Aujourd'hui, la dissolution du syndicat est supervisée par la Préfecture, qui seule par arrêté peut acter de la dissolution de l'actif. Pour ce faire, elle a besoin que le comité syndical se réunisse une nouvelle fois pour acter de nouveau sur les comptes du syndicat et sur la répartition de l'actif et du passif.

Cependant, depuis les nouvelles élections municipales, le comité syndical n'a plus de membre, il faut donc élire de nouveaux membres.

Il est demandé au Conseil Municipal de nommer 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants conformément aux statuts du syndicat.

Sont nommés :

- Délégué titulaire : Monsieur Francis ROBIN-LEROY ;
- Délégué titulaire : Monsieur Jude FABRIANO ;
- Délégué suppléant : Madame Noura BELLILI ;
- Délégué suppléant : Madame Maria-Pia MANZANO ;

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR : **28**

RESULTAT : **Adoptée à l'unanimité des votants.**

Intervention : aucune

6. Communication des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L. 2122.22 du CGCT

Rapporteur : Monsieur le Maire

Date de la décision	Intitulé	Montant en € TTC
03/11/2020	Contrat de cession pour le spectacle "Petits contes sortis du sac" avec l'association Enfance et Musique le 18 novembre 2020	934,00 €
30/11/2020	Convention de prestation relative au spectacle "La Fontaine de mes Fables" à l'école Henri Matisse avec l'association Théâtre de Songe d'Or le 15 décembre 2020	600,00 €
30/11/2020	Convention de prestation relative à un atelier Graffiti au sein de l'ALSH Pierre Perret avec l'Atelier Presta Graff le 9 décembre 2020	280,00 €
30/11/2020	Marché N°2020-11 Mission d'Assistance à Maitre d'Ouvrage et de Pilotage Supervision du projet d'Equipement Multi Culturel Intergénérationnel	Montant maxi 40 000 €HT
09/12/2020	Convention de prestation relative aux animations réalisées lors du marché alimentaire par le Comptoir des Marchés le 20 décembre 2020	1 000,00 €
09/12/2020	Convention de prestation relative à une animation calèche lors du marché alimentaire avec la société Les Ecuries du Vieux Château le 20 décembre 2020	950,00 €
10/12/2020	Convention relative à l'adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil avec le Ministère de la Justice et l'Agence Nationale des titres Sécurisés	A titre gracieux
10/12/2020	Convention relative à l'adhésion de la commune aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signature fournies par l'ANTS (carte ANTS)	A titre gracieux
15/12/2020	Convention pour la mise en place de bornes de vêtements par la société TISSECO SOLIDAIRE	0,00 €

18/12/2020	Convention d'utilisation d'équipement sportif en faveur de l'association Val d'Europe Football Club pour la saison 2020/2021	A titre gracieux
23/12/2020	Marché n° 2020- 09 - AMO pour le conseil et la programmation du projet d'équipement multiculturel	Montant maxi 40 000 €HT
28/12/2020	Convention de prestation relative à la réalisation d'ateliers d'éveil du Relais Assistants Maternels communal avec l'association ADEM de janvier à décembre 2021	2 778,00 €
06/01/2021	Acceptation d'indemnités de sinistre - barrières croix de Saint André endommagées le 29/07/19 par la SMACL	1 534,00 €
11/01/2021	Contrat de Maintenance des installations téléphoniques des établissements distants (Mairie du Bourg, Centre Technique Municipal, Groupe Scolaire n°4 Henri Matisse et Crèche 1001 Bulles)	3 127,20 €
12/01/2021	Contrat de Maintenance, de Service et d'hébergement de l'application mobile « Lumiplay » avec la société Lumiplan Ville	1 200,00 €
15/01/2021	Convention d'occupation domaniale pour la pose, l'entretien, la maintenance et l'alimentation de poteaux d'information aux arrêts d'autocars par Transdev AMV dans le cadre du Projet Information Voyageurs IDFM	0,00 €
18/01/2021	Convention de mise à disposition du stand de tirs de la société Paris Chasse Tir à Charmentray, dans le cadre des Formations d'entraînements à l'armement des policiers municipaux	0,20 € / coup tiré
22/01/2021	Convention de prestation de service relative à l'organisation d'un stage sur la thématique "gaming" lors du stage à destination des jeunes serrissiens avec la société 2 Lives du 15 au 19 février 2021	2 787,43 €

Questions diverses :

Aucune

La séance est levée à 21h47

La Secrétaire de séance,



Madame Noura BELLILI

